



DROIT - RENTREE 2017

3^{ème} ANNEE et plus

DOSSIER de CANDIDATURE

A renvoyer au COLLEGE SUPERIEUR
17 rue MAZAGRAN 69007 LYON

Règlements

Montant :
Banque:
Nombre de chèques:
N° de chèques :
.....
Espèces:

NOM :

PRENOM :

Dossier reçu le:/...../

Confirmé le :/...../

Adresse personnelle.....

Code postal Ville

Téléphone : fixe mobile

Email

Date de naissance : A :

Pour les redoublants exclusivement, matières à valider :

Etudes en 2015/2016 :

Etudes en 2014/2015 :

Parents : Monsieur M et Mme Madame

Nom et prénom (s) :

Adresse :

Code postal :..... Ville :

Adresse mail des parents :

Profession et employeur du Père :

Profession et employeur de la Mère :

.../...

Comment avez-vous connu le Collège Supérieur ?

Amis

Présentation au Lycée

BDI-CDI

Enseignant

Etudiant du Collège Supérieur

Internet

Autres (préciser).....

Documents à joindre à votre fiche d'inscription

1^{ère} inscription au Collège Supérieur

- Présente fiche avec photographie collée
- Lettre de motivation + CV
- Photocopie des résultats de l'année universitaire en votre possession (2016/2017 et 2015/2016 dans le cas de redoublement)
- Enveloppe affranchie à votre adresse

Déjà inscrit en 2016/2017 ou antérieurement

- Présente fiche avec photographie collée
- Résultats de l'année universitaire 2016/2017

Banque : n° de chèque :

DROITS ANNUELS D'INSCRIPTION

425 € payables par chèque à l'ordre du Collège Supérieur après acceptation du dossier par le Collège Supérieur.

Règlements possibles :

- au comptant 425 € - encaissé à partir du 15 septembre 2017
- en 3 fois : 2 chèques de 140 € et un de 145 €- encaissements en septembre, novembre et janvier.
- ou en 5 fois : 5 chèques de 85 € - encaissements en septembre, octobre, novembre, décembre et janvier.

Merci d'envoyer tous les chèques avec votre confirmation d'inscription

PROCHAINES ETAPES : pour les nouveaux inscrits

1. Envoi par mail à l'étudiant d'un accusé de réception du dossier
2. Dans les 8 jours, vous recevrez du Collège Supérieur la décision d'acceptation ou de refus.
3. A réception de la réponse du Collège Supérieur, vous envoyez votre confirmation d'inscription au Collège Supérieur, tout nouveau résultat ainsi que le règlement des droits de scolarité.
4. Sans réponse de votre part dans les **30 jours** suivant notre réponse, la place sera proposée à un autre étudiant de la liste complémentaire.
5. Début septembre vous recevrez une invitation à la **réunion de rentrée obligatoire**.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous les poser par mail ou par téléphone :

contact@collegesuperieur.com ou 04 72 71 84 23

N'hésitez pas à venir visiter le Collège Supérieur du lundi au vendredi de 09h00 à 19h00.

Nous serons heureux de vous accueillir l'année prochaine au Collège Supérieur !